

---

**Cinquante-sixième session ordinaire**

## Séance plénière

### Compte rendu de la 1<sup>ère</sup> séance

*Tenue au Siège, à Vienne, le lundi 17 septembre 2012, à 10 h 15.*

**Président provisoire :** M. FERUTA (Roumanie)

**Président :** M. BARROS OREIRO (Uruguay)

---

### Sommaire

Point de l'ordre du jour <sup>1</sup>		Paragraphes
–	Ouverture de la séance	1-11
1	Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau	12-28
2	Demandes d'admission à l'Agence	29-32
3	Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	33
4	Déclaration du Directeur général	34-60
6	Contributions au Fonds de coopération technique pour 2013	61-63

---

<sup>1</sup> GC(56)/19.

## Sommaire (suite)

	Paragraphes
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2011
	Déclarations des délégués suivants :
	Autriche 64-72
	Chine 73-82
	États-Unis d'Amérique 83-103
	Chypre (au nom de l'Union européenne) 104-133
	Fédération de Russie 134-149
	République islamique d'Iran 150-164

## Liste des abréviations :

CEI	Communauté d'États indépendants
Conférence d'examen du TNP	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Conférence d'examen et de prorogation du TNP	Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation
Convention sur l'assistance	Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique
Convention sur la notification rapide	Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FCT	Fonds de coopération technique
G8	Groupe des Huit
GIF	Forum international Génération IV
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
LAG	Laboratoire d'analyse pour les garanties
MNA	Mouvement des non-alignés
NASA	Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace
Nouveau START	Nouveau Traité de réduction des armes stratégiques
ONU	Organisation des Nations Unies
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PPQM	Protocole relatif aux petites quantités de matières
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (pour l'Asie et le Pacifique)
R-D	Recherche-développement
REP	Réacteur à eau sous pression

**Liste des abréviations (suite)**

RPDC	République populaire démocratique de Corée
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	uranium hautement enrichi
VVER	Réacteur de puissance refroidi et modéré par eau (ex-URSS)
WANO	Association mondiale des exploitants nucléaires

## – Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence générale.

2. Conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Président provisoire invite les délégués à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

### **Toute l'assistance se lève et observe une minute de silence.**

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE se félicite de la participation de nombreux ministres et hauts fonctionnaires des États Membres. Leur présence renforce le statut de l'Agence en tant que première instance de coopération internationale pour l'utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire.

4. Durant l'année précédente, l'Agence et les États Membres ont réalisé des progrès tangibles.

5. La Conférence générale de 2011 s'est déroulée dans un contexte très particulier. Elle a adopté à l'unanimité le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire demandé en juin 2011 par la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire. L'Agence joue un rôle central à cet égard. Des progrès ont été réalisés en particulier dans l'évaluation des vulnérabilités de sûreté des centrales nucléaires, le renforcement des services d'examen par des pairs de l'Agence, l'amélioration des capacités de préparation et de conduite des interventions d'urgence, et l'examen des normes de sûreté de l'Agence.

6. Le Président provisoire félicite l'Agence pour le dévouement avec lequel elle aide les États Membres à améliorer le cadre de sécurité nucléaire, et ces derniers d'avoir renouvelé, lors du Sommet sur la sécurité nucléaire, leur engagement en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire, réduisant ainsi la menace de terrorisme nucléaire et empêchant l'acquisition non autorisée de matières nucléaires.

7. En 2012, l'Agence a continué de procéder, pour la communauté internationale, à une vérification objective et indépendante des obligations des États en matière de garanties. Il est généralement convenu que des garanties efficaces sont nécessaires pour décourager et détecter l'utilisation de matières nucléaires à des fins interdites et l'on ne saurait prendre des raccourcis à cet égard.

8. En renforçant la sûreté et la sécurité nucléaires et le régime des garanties, l'Agence peut accroître la confiance du public vis-à-vis de l'énergie nucléaire, qui reste vitale pour de nombreux pays. Malgré la crise économique et l'évolution de la situation, une nouvelle centrale nucléaire a été mise en chantier en 2012.

9. L'humanité est toujours confrontée à des défis majeurs en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la santé, la gestion des ressources en eau et la nécessité d'un environnement plus propre et plus sûr. À cet égard, le Président provisoire se félicite des efforts continus déployés par l'Agence pour aider les États Membres qui n'ont pas accès aux technologies nucléaires, efforts que le Directeur général a placés au cœur des activités de l'Agence.

10. Le Président provisoire se félicite également des efforts conduits par l'Agence pour consolider la coopération technique. La Roumanie a beaucoup appris de ses échanges avec l'Agence pendant l'élaboration de son programme nucléaire civil. Le programme de coopération technique facilite le libre accès aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le transfert de la technologie nucléaire, le

développement de la recherche, l'application et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et le partage de connaissances entre États Membres sur les technologies nucléaires.

11. En conclusion, le Président provisoire se dit fermement convaincu que l'Agence conservera durablement des capacités internes dans tous les domaines pertinents afin de s'acquitter de ses responsabilités statutaires, conformément à ce qui est qu'envisagé dans la stratégie à moyen terme pour 2012-2017. Il remercie le Directeur général et le Secrétariat de leur soutien pendant sa présidence de la cinquante-cinquième session de la Conférence générale.

## **1. Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau**

12. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE demande que soient proposées des candidatures à la fonction de président de la Conférence générale.

13. M. RIVERA MORA (El Salvador), prenant la parole au nom du GRULAC, propose M. Barros Oreiro (Uruguay).

14. M. Barros Oreiro (Uruguay) est élu Président par acclamation.

15. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE félicite M. Barros Oreiro de son élection et lui adresse tous ses vœux de succès.

### **M. Barros Oreiro (Uruguay) prend la présidence.**

16. Le PRÉSIDENT exprime ses sincères condoléances aux familles des victimes des attaques récentes en Libye, que son pays a condamnées, et lance un appel à la paix.

17. Le véritable objectif de l'Agence est de rendre le monde meilleur et plus sûr pour tous. Tous les États Membres devraient œuvrer à cette fin, sur la base du respect mutuel.

18. M. Barros Oreiro remercie le Président sortant pour ses efforts ainsi que le GRULAC pour avoir soutenu la candidature de l'Uruguay. Il est honoré d'avoir été nommé Président de la Conférence générale, ce qui selon lui reflète l'engagement de l'Uruguay en faveur de la mise en œuvre des objectifs statutaires de l'Agence.

19. Un an et demi s'est écoulé depuis l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi et le Président se saisit de cette occasion pour exprimer sa solidarité avec le gouvernement et le peuple japonais et rendre hommage aux efforts que le pays et l'Agence ont accomplis pour faire face à ce défi environnemental majeur.

20. La stratégie à moyen terme pour 2012-2017 offre un cadre clair et bien défini que l'Agence applique avec succès avec l'aide des États Membres et qui permet d'appeler davantage l'attention sur des domaines d'importance prioritaire pour le développement durable, tels que la sécurité alimentaire, la santé, les ressources en eau, l'énergie et l'environnement, en particulier dans les pays en développement.

21. L'Agence met en œuvre un vaste programme de coopération technique visant à faciliter le développement au niveau mondial, et notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le concept d'« économie verte » a connu un nouvel élan après la Conférence des

Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Les questions relatives au développement durable figurent au premier plan des programmes de travail.

22. L'Agence a continué de mettre l'accent sur la question de la sûreté nucléaire au niveau mondial, qui joue un rôle toujours plus éminent, d'où l'importance d'un plan d'action bien structuré énonçant des objectifs et des mesures à suivre et de la communication aux États Membres d'informations sur les progrès réalisés à cet égard.

23. Avec l'aide de la Conférence générale, l'Agence a pu continuer à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à travers le monde. Elle devrait poursuivre résolument ses efforts à cet égard, en renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales, avec le ferme soutien de tous les États Membres.

24. Conformément aux articles 34 et 40 du Règlement intérieur, la Conférence doit élire huit Vice-Présidents, un Président de la Commission plénière et cinq membres supplémentaires du Bureau, soit un Bureau de 15 membres, dont M. Barros Oreiro lui-même est le Président.

25. Il propose que les délégués de l'Australie, du Canada, du Costa Rica, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et du Soudan soient élus Vice-Présidents, que M. Shukri (Arabie saoudite) soit élu Président de la Commission plénière et que les délégués de l'Autriche, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Zimbabwe soient élus comme membres supplémentaires du Bureau.

26. Les propositions du Président sont acceptées.

27. Le PRÉSIDENT propose en outre que la Conférence générale aborde successivement les points 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de son ordre du jour provisoire, en attendant la recommandation du Bureau relative à l'ordre du jour.

28. La proposition du Président est acceptée.

## **2. Demandes d'admission à l'Agence (GC(56)/8, 9 et 18)**

29. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur les documents GC(56)/8, 9 et 18, qui contiennent les demandes d'admission présentées respectivement par la République des Fidji, la République de Saint-Marin et la République de Trinité-et-Tobago. Les demandes ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs, qui a également soumis dans ces documents trois projets de résolutions pour adoption par la Conférence générale.

30. Le Président croit comprendre que la Conférence générale souhaite adopter par acclamation les trois projets de résolutions.

31. Il en est ainsi décidé.

32. Le PRÉSIDENT félicite la République des Fidji, la République de Saint-Marin et la République de Trinité-et-Tobago, pour l'approbation de leur admission à l'Agence.

### **3. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

33. M<sup>me</sup> KANE (Haute-Représentante des Nations Unies pour les affaires de désarmement) donne lecture du message suivant :

« J'ai le plaisir de saluer la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'année qui s'est écoulée depuis votre dernière session a été riche en événements et marquée par d'extraordinaires défis transformées en occasions fécondes de progresser.

La catastrophe nucléaire survenue à Fukushima Daiichi en mars 2011 est une tragédie immense qui a suscité une réponse au niveau mondial. La communauté internationale est venue en aide aux victimes et a uni ses forces pour répondre aux préoccupations plus larges en matière de sécurité et de sûreté nucléaires. L'Organisation des Nations Unies a convoqué en septembre de l'année précédente une Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires, qui a été suivie d'une Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire à Vienne. Je me félicite qu'une autre conférence ministérielle soit prévue à Fukushima même – lieu qui donnera un sérieux rappel des enjeux.

Dans le domaine de la sécurité nucléaire, le communiqué adopté en mars dernier lors du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul contient une réaffirmation bienvenue de la responsabilité essentielle et du rôle central de l'AIEA dans le renforcement du cadre international de sécurité nucléaire. Il reconnaît en outre l'intérêt du Plan sur la sécurité nucléaire de l'AIEA pour 2010-2013.

Nous cherchons également à progresser sur la question cruciale du terrorisme nucléaire. Le 28 septembre, je convoquerai une réunion de haut niveau des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme nucléaire qui, je l'espère, contribuera à renforcer l'état de droit dans ce domaine.

S'agissant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un des faits saillants de la Conférence d'examen du TNP de 2010 réside dans l'accord concernant la tenue, en 2012, d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive, initiative destinée à appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Je félicite l'AIEA d'avoir réuni au mois de novembre un forum sur une telle zone, qui a été une excellente occasion pour les participants du Moyen-Orient et d'autres parties intéressées de tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions dans ce domaine.

Je félicite le Directeur général, M. Amano, et ses collaborateurs pour le travail remarquable qu'ils accomplissent. L'AIEA et le Secrétariat de l'ONU maintiennent un partenariat étroit qui constitue une base solide pour de futurs progrès en vue de la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je vous adresse tous mes vœux de succès dans l'examen des questions complexes inscrites à votre ordre du jour ».



## 4. Déclaration du Directeur général

34. Le DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les pères fondateurs de l'Agence étaient de grands visionnaires. Lorsqu'ils ont approuvé le Statut de l'Agence en 1956, le monde était confronté à des défis très différents de ceux d'aujourd'hui, mais ce statut avait été conçu de telle manière que, près de 60 ans plus tard, l'Agence est plus utile que jamais.

35. Aujourd'hui, l'Agence apporte d'importantes contributions à la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux de la planète recensés dans les objectifs du Millénaire des Nations Unies pour le développement et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Elle aide les pays à utiliser l'énergie nucléaire de manière sûre et sécurisée, et ses inspecteurs surveillent les installations nucléaires dans le monde entier pour vérifier que les matières nucléaires sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques.

36. La coopération technique est hautement prioritaire pour l'Agence, car elle aide à répondre aux besoins humains fondamentaux. L'Agence occupe une position unique dans le système des Nations Unies. Elle est la seule organisation compétente en matière de technologies nucléaires et aide ses États Membres à y accéder. Ses laboratoires spécialisés appuient ses activités, en élaborant des technologies novatrices et en dispensant des formations.

37. Quand il se rend dans un État Membre, il essaie toujours de voir les projets mis en œuvre dans le cadre de l'Agence. Les personnes qu'il rencontre – paysans et pêcheurs, scientifiques et universitaires – apprécient grandement le travail de l'Agence. Il est touchant de constater l'impact important que le travail de l'Agence peut avoir sur la vie des gens. Quand il voit l'emblème bleu caractéristique de l'AIEA sur les sites des projets, il se sent comme en famille. Pour ne citer qu'un exemple, lorsqu'il a visité un laboratoire au Pérou, on lui a offert une tasse d'un jus de couleur violette. Il pensait que c'était du jus de raisin, mais en fait, c'était du jus obtenu à partir d'un nouveau type de maïs mis au point grâce à des techniques de mutation radio-induites avec l'appui de l'Agence. Le jus était délicieux. Et ce projet de l'Agence n'est qu'un parmi des centaines ayant aidé à améliorer et accroître la production alimentaire dans des douzaines de pays.

38. Le problème du cancer dans les pays en développement est une priorité du programme de l'Agence. Il s'agit également d'un sujet qui lui tient à cœur. Le Directeur général prévoit de renforcer le PACT et souhaite mettre en place dans les années à venir au complexe des laboratoires de Seibersdorf un centre de formation sur le cancer, qui dispenserait une spécialisation à des professionnels de la santé des États Membres.

39. Les laboratoires des applications nucléaires de Seibersdorf couvrent de nombreux domaines et font œuvre de pionnier dans ceux de la santé humaine et animale, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments, de l'agriculture et du contrôle radiologique de l'environnement. Ils sont cependant obsolètes et dépassés. Il y a très peu d'espace et les équipements sont peu adaptés aux besoins actuels. Il est temps de mettre les laboratoires des applications nucléaires en conformité avec les normes internationales les plus récentes. L'objectif du Directeur général est de les moderniser entièrement en quelques années afin qu'ils puissent offrir des services encore meilleurs aux États Membres.

40. Le Directeur général espère que le Forum scientifique 2012 sur l'alimentation sensibilisera davantage les États Membres à la contribution importante que les techniques nucléaires peuvent apporter pour augmenter la production alimentaire, lutter contre les insectes nuisibles et les maladies des cultures et des animaux, et améliorer la sécurité sanitaire des aliments.

41. Grâce à l'Initiative sur les utilisations pacifiques, on observe une hausse des ressources disponibles pour les projets de coopération technique, mais le besoin d'assistance est grand. Le Directeur général demande à tous les États Membres de verser intégralement et en temps voulu leurs contributions au FCT.

42. L'électronucléaire reste l'application pacifique la plus connue de l'énergie nucléaire. Lorsque le Directeur général a pris ses fonctions en 2009, il était question de renaissance nucléaire. Puis il y a eu l'accident de Fukushima, qui a soulevé des questions fondamentales sur l'avenir de l'énergie nucléaire dans le monde. Dix-huit mois après cet accident, il est clair que l'énergie nucléaire restera une option importante pour de nombreux pays. Les projections les plus récentes montrent que le nombre de centrales nucléaires dans le monde augmentera régulièrement pendant les 20 années suivantes. Les nouveaux réacteurs de puissance prévus ou en construction sont concentrés en Asie. Des pays déjà utilisateurs comme la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et la République de Corée prévoient de développer sensiblement leurs programmes, et les pays en développement continuent de manifester un vif intérêt pour l'électronucléaire. Les Émirats arabes unis sont devenus récemment le premier pays en 27 ans à commencer à construire leur première centrale nucléaire, et le Vietnam et le Bangladesh font partie de ceux dont les plans de construction d'un premier réacteur de puissance en sont à un stade avancé. Ces dernières années, l'Agence a consacré des ressources accrues, notamment en personnel, à l'assistance aux primo-accédants. Ses activités relatives à l'établissement d'une banque d'UFE de l'Agence au Kazakhstan continuent de progresser.

43. L'accident de Fukushima a donné une leçon très importante, à savoir qu'il faut mettre davantage l'accent sur la sûreté nucléaire. Néanmoins, l'énergie nucléaire offre de nombreux avantages : elle peut aider à améliorer la sécurité énergétique, réduire l'impact de la volatilité des prix des combustibles fossiles, atténuer les effets du changement climatique et rendre les économies plus compétitives.

44. La sûreté de la gestion et du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé reste une question essentielle. Plus particulièrement, aucune installation de stockage définitif à long terme n'est jusqu'ici devenue opérationnelle pour le combustible nucléaire usé. Toutefois, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans certains pays, notamment la Finlande, la Suède et la France. En août 2012, le Directeur général a visité l'installation ONKALO en Finlande, où un dépôt est en construction à grande profondeur pour le stockage définitif de combustible usé. Il est descendu à 420 mètres de profondeur. Le site est très impressionnant. Les progrès en cours dans ce domaine méritent d'être mieux connus.

45. La Conférence ministérielle internationale sur l'énergie nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle, prévue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en juin 2013, sera une occasion précieuse d'étudier la contribution que l'électronucléaire peut apporter à long terme au développement durable.

46. À la cinquante-cinquième session de la Conférence générale, l'accident de Fukushima a occupé tous les esprits. L'Agence a fourni une assistance pratique au Japon et partagé les informations de manière ouverte et transparente avec les gouvernements et le public. Désormais, alors que la phase post-accidentelle est bien entamée, l'attention se concentre sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines. Le contenu des services d'examen par des pairs de l'Agence fournis aux États Membres a été développé pour y inclure les premiers enseignements tirés de l'accident. Les examens par des pairs comprennent des évaluations de la sûreté des centrales, de l'efficacité réglementaire ou de la préparation et de la conduite des interventions d'urgence. Les éventuelles faiblesses en matière de sûreté dans les centrales nucléaires ont été déterminées et des efforts sont en cours pour y remédier. Un examen systématique des normes de sûreté de l'Agence a été entrepris, compte tenu des enseignements tirés de l'accident de Fukushima. Une série de réunions d'experts internationaux axées sur différentes questions techniques

a été lancée et l'Agence a continué d'aider les États Membres à renforcer le cadre juridique international de sûreté nucléaire. La Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire, organisée par le gouvernement japonais et l'Agence, aura lieu dans la Préfecture de Fukushima en décembre 2012 et l'Agence y présentera un rapport indiquant les conclusions des réunions d'experts internationaux tenues jusque-là. Elle établira aussi un rapport détaillé sur l'accident de Fukushima Daiichi, qui sera finalisé en 2014.

47. La sûreté nucléaire reste fondamentalement la responsabilité de chaque pays. Il est essentiel que le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire soit pleinement mis en œuvre. L'excès de confiance ne peut être toléré. L'objectif ultime est de rendre l'électronucléaire aussi sûr qu'il est humainement possible dans le monde entier et de regagner la confiance du public.

48. Ces dernières années, les dirigeants mondiaux ont accordé une attention considérable à la menace de terrorisme nucléaire et ont reconnu le rôle central de l'Agence en tant que plateforme mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire. Pendant la décennie écoulée, l'Agence a formé plus de 12 000 personnes à la sécurité nucléaire dans plus de 120 pays et fourni une assistance lors de manifestations de grande envergure telles que le championnat d'Europe de football de l'UEFA. D'importantes quantités d'UHE ont été entreposées de manière plus sécurisée et la base de données de l'Agence sur le trafic illicite suit les vols ou autres activités non autorisées mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives.

49. Malgré l'intérêt croissant que suscite la sécurité nucléaire dans le monde, une tâche est encore inachevée, à savoir la ratification de l'amendement à la CPPMN, qui a été approuvée en 2005 mais n'est pas encore entré en vigueur. Son entrée en vigueur aurait un impact important dans le domaine de la sécurité nucléaire, qui est une priorité pour l'Agence. L'organisation examine soigneusement les moyens d'optimiser la synergie entre la sécurité nucléaire et la sûreté nucléaire. Le Directeur général prévoit de renforcer le Bureau de la sécurité nucléaire de l'Agence dans un avenir proche. En juillet 2013, l'Agence organisera une conférence internationale de haut niveau sur la sécurité nucléaire.

50. S'agissant de la vérification nucléaire, le Directeur général rappelle que lorsqu'il a pris ses fonctions, il a déclaré qu'une mise en œuvre intégrale de tous les accords de garanties entre l'Agence et ses États Membres, et le respect d'autres obligations pertinentes, serait le principe directeur de l'Agence. C'est toujours le cas. Il a régulièrement présenté au Conseil des rapports sur l'application des garanties dans trois pays en particulier – la République islamique d'Iran, la RPDC et la République arabe syrienne. Chaque cas est différent, mais ces pays ont tous un point commun – ils n'honorent pas les obligations qui leur incombent. Le traitement de cas comme ceux-ci constitue un des principaux défis que l'Agence devra relever dans les années à venir.

51. Dans le cas de l'Iran, le Directeur général expose la situation avec la plus grande clarté depuis 2010. L'Agence continue de vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées par l'Iran en vertu de son accord de garanties. Cependant, l'Iran n'apporte pas la coopération nécessaire pour qu'elle soit en mesure de donner des assurances crédibles quant à l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées. L'Agence ne peut donc pas conclure que toutes les matières nucléaires du pays sont affectées à des activités pacifiques. En novembre 2011, le Directeur général a annoncé au Conseil que l'Agence avait disposait d'informations crédibles selon lesquelles l'Iran avait mené des activités en rapport avec la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif. Il a demandé à l'Iran d'apporter des éclaircissements à ce sujet. À la suite de la résolution du Conseil des gouverneurs adoptée en novembre 2011 (GOV/2011/69), le dialogue s'est intensifié, mais aucun résultat concret n'a été obtenu depuis. Le 13 septembre 2012, le Conseil a adopté une résolution demandant instamment à l'Iran de respecter pleinement et sans délai toutes ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et de se conformer aux exigences du Conseil

des gouverneurs (GOV/2012/50). L'Agence est fermement résolue à intensifier le dialogue et poursuivra les négociations avec l'Iran sur une approche structurée visant à résoudre toutes les questions en suspens. Le Directeur général espère parvenir sans plus attendre à un accord qui sera appliqué immédiatement.

52. Il reste extrêmement préoccupé par le programme nucléaire de la RPDC. Les déclarations de ce pays sur ses activités d'enrichissement d'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire sont très troublantes. L'Agence ne peut pas appliquer de garanties dans le pays depuis avril 2009. Le Directeur général engage à nouveau la RPDC à se conformer pleinement à ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'au TNP et à coopérer sans tarder et sans réserve avec l'Agence.

53. S'agissant de la Syrie, le Directeur général a indiqué, en mai 2011, qu'il était très probable qu'un bâtiment détruit sur le site de Dair Alzour ait été un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence. Il demande une nouvelle fois à la Syrie de mener des discussions avec l'Agence pour résoudre toutes les questions en suspens concernant le site de Dair Alzour et d'autres emplacements.

54. L'Agence a pu accueillir un forum sur l'expérience susceptible de présenter un intérêt pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en novembre 2011, soit 11 ans après que la Conférence générale eut décidé d'organiser une telle réunion. C'est dire si la question est complexe. Ce forum a donné aux États Membres l'occasion de se livrer à un échange de vues constructif sur cette importante question. Toutefois, comme le Directeur général en a fait état dans son rapport sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient [GC(56)/17], il subsiste à ce propos des divergences de vues fondamentales entre les pays de la région. Il n'a donc pas été possible de progresser dans l'accomplissement du mandat qui a été confié au Directeur général par la Conférence générale dans ce domaine. Le Directeur général poursuivra ses consultations.

55. Le nombre d'États ayant un protocole additionnel en vigueur a continué d'augmenter pour s'établir à 117. Ceci est très encourageant parce que le protocole additionnel est un outil essentiel pour que l'Agence puisse donner des assurances crédibles quant à l'absence dans un pays de matières et d'activités nucléaires non déclarées. Le nombre de pays n'ayant pas d'accord de garanties en vigueur est tombé à 13. Le Directeur général demande à chacun d'entre eux de mettre leur accord en vigueur dans les meilleurs délais.

56. À la session précédente de la Conférence générale, le Directeur général a indiqué que les travaux de construction de la nouvelle annexe de la salle blanche à Seibersdorf s'étaient achevés dans les délais et à un coût inférieur au budget prévu. Depuis, le chantier d'un nouveau Laboratoire des matières nucléaires a bien avancé. Lorsqu'il sera achevé en 2014, l'Agence sera dotée de moyens modernes pour l'analyse des échantillons nucléaires.

57. Pour ce qui est des efforts menés par l'Agence pour améliorer sa propre gestion, le Directeur général note que les états financiers pour 2011 ont été les premiers établis selon les IPSAS et le Vérificateur extérieur a présenté une opinion sans réserve à leur sujet. Le Directeur général entend améliorer les activités d'information active des médias et du public menées par l'Agence en renforçant les fonctions d'information de celle-ci. Il a aussi l'intention de poursuivre les efforts faits pour améliorer la parité hommes-femmes, notamment aux postes de haute responsabilité.

58. Dans le programme et budget pour 2014–2015, en cours d'élaboration, la coopération technique ainsi que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent les priorités absolues de l'Agence. Le Directeur général compte sur les États Membres pour que l'Agence dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter des nombreuses tâches importantes qui lui ont été confiées.

59. Les travaux de l'Agence couvrent un grand nombre de domaines très différents. En tant que Directeur général, il s'efforce de maintenir un équilibre dans la réalisation des multiples objectifs de l'Agence, guidé par son mandat fondamental, qui est de contribuer au bien-être et à la sécurité dans le monde grâce à la technologie nucléaire pacifique et d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. L'AIEA devrait rester avant tout une organisation technique, même si ses travaux peuvent avoir des répercussions politiques importantes. Le Directeur général est convaincu que l'Agence est d'autant plus efficace face aux défis qu'elle les aborde sous un angle technique. L'Agence doit être gérée le plus rationnellement possible. C'est ainsi qu'elle restera une organisation efficace qui tient réellement ses promesses.

60. Pour conclure, le Directeur général remercie les États Membres pour l'appui indéfectible qu'ils apportent aux travaux de l'Agence et en particulier l'Autriche, qui est un pays hôte exemplaire. Il exprime en outre sa profonde gratitude à tous les fonctionnaires de l'Agence pour leur travail acharné et leur dévouement. Les États Membres et le Secrétariat de l'Agence peuvent être fiers des résultats obtenus les années précédentes et il est convaincu qu'ensemble, ils relèveront les nombreux défis qui les attendent.

## **6. Contributions au Fonds de coopération technique pour 2013 (GC(56)/16)**

61. Le PRÉSIDENT dit que, le 5 juin 2012, le Conseil des gouverneurs a recommandé de fixer à 88 750 000 dollars des États-Unis l'objectif pour les contributions volontaires au FCT pour l'exercice 2013. Le tableau figurant dans le document GC(56)/16 indique les contributions que chaque État Membre devrait verser pour s'acquitter de sa part pour cet objectif.

62. Les promesses et le paiement rapides des contributions au FCT aident considérablement le Secrétariat à planifier les programmes de coopération technique de l'Agence, et toutes les délégations qui sont en mesure de le faire mais ne l'ont pas encore fait sont invitées instamment à annoncer au Secrétariat, durant la session en cours, les contributions que leur gouvernement versera au FCT pour 2013.

63. Le Président fera rapport à la fin de la session, au titre d'un point ultérieur de l'ordre du jour, sur les contributions qui auront été promises jusque-là. Il espère être en mesure de présenter un rapport favorable sur le pourcentage de l'objectif pour 2013 déjà promis.

## **7. Discussion générale et Rapport annuel pour 2011 (GC(56)/2 et Supplément)**

64. M. SPINDELEGGER (Autriche) présente ses condoléances aux victimes des événements terribles survenus en Libye la semaine précédente.

65. L'Autriche soutient l'utilisation responsable de la science et de la technologie nucléaires ainsi que tous les efforts visant à empêcher la prolifération de leurs utilisations militaires, et demande à tous

les États d'œuvrer ensemble à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, et ce sans tarder et de manière efficace.

66. À une époque où la demande d'énergie augmente, l'Autriche se doit de faire part de ses préoccupations concernant la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, car la protection de sa population et de l'environnement sont d'une importance primordiale pour son gouvernement. Dans tous les cas où des installations nucléaires pourraient avoir un impact négatif sur le pays, l'Autriche emploiera tous les moyens légaux disponibles pour protéger ses intérêts en matière de sûreté, notamment en appuyant toutes les mesures permettant d'assurer le plus haut niveau de transparence et de participation. Un objectif essentiel de la politique autrichienne de sûreté nucléaire reste l'instauration de normes de sûreté élevées et ayant force obligatoire pour les centrales nucléaires et les autres installations du cycle du combustible. Même après et malgré l'accident nucléaire de Fukushima, l'électronucléaire suscite encore de l'intérêt dans un certain nombre de pays. Si un pays décide d'y recourir, il doit appliquer les normes de sûreté, de sécurité et de non-prolifération les plus élevées.

67. L'Autriche a été le pays natal de plusieurs scientifiques éminents ayant œuvré à l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques, dont Erwin Schrödinger, lauréat d'un prix Nobel, et Lise Meitner, qui a résisté à la pression politique l'incitant à participer aux travaux sur la bombe atomique.

68. Le forum scientifique de cette année, consacré à l'alimentation, met en lumière un exemple des nombreuses applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Parmi les autres applications figurent la climatologie, la santé et la gestion des ressources en eau. La science nucléaire peut ainsi apporter une contribution précieuse pour répondre aux besoins pressants du point de vue social, environnemental et du développement dans le monde.

69. Au fil des ans, en tant que pays hôte, l'Autriche a fourni des contributions en nature pour les installations de l'Agence à Vienne et dans les laboratoires de Seibersdorf. Elle s'engage à continuer à soutenir le FCT en 2013 en versant l'intégralité de sa part de l'objectif dans les délais.

70. Utiliser l'atome pour la paix, c'est aussi empêcher son utilisation à des fins militaires. Le monde ne peut pas se permettre de voir s'ajouter aux risques existants de l'énergie nucléaire civile des risques liés au développement des arsenaux nucléaires mondiaux et à une augmentation du nombre d'États dotés de l'arme nucléaire. Outre les efforts continus visant à éradiquer les causes profondes de la prolifération nucléaire, il est important d'étendre à tous les pays les outils de non-prolifération, en particulier le protocole additionnel aux accords de garanties généralisées, et leur mise en œuvre doit être assurée sans faille aucune, éliminant ainsi toute possibilité de détournements des utilisations civiles vers des utilisations militaires. La voie pour y parvenir comportera des obstacles, mais l'engagement final doit être aussi fort pour tous les pays.

71. Un domaine particulièrement préoccupant est la situation concernant le programme nucléaire en Iran. Il est frustrant et décevant que des doutes subsistent quant au caractère pacifique du programme nucléaire de ce pays après tant d'années de négociations et d'attention. Les outils nécessaires pour assurer le monde des intentions pacifiques de l'Iran existent et M. Spindelegger demande à l'Iran de permettre à l'Agence de progresser réellement dans ses activités de vérification afin de clore rapidement ce dossier très inquiétant.

72. La seule garantie contre le risque de prolifération des armes nucléaires est de les éliminer complètement. En outre, les arguments en faveur de la non-prolifération et l'appui de la communauté internationale à de telles mesures dépendent d'avancées crédibles vers le désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération doivent aller de pair. Les accidents catastrophiques de Tchernobyl et Fukushima ont montré clairement que, dans le domaine nucléaire aussi, si quelque chose peut mal tourner, cette chose tournera mal ; et avec des armes nucléaires, on ne peut pas se permettre d'attendre jusqu'à ce que quelque chose tourne mal, car les coûts humains seraient

immenses. Il n'y a pas de raison justifiable pour que le monde entier continue d'être exposé à un tel risque. La voie vers un monde exempt d'armes nucléaires peut être complexe et difficile mais la raison exige que cette voie soit empruntée. Il existe déjà des instruments juridiques, comme le TNP, et des institutions fortes, comme l'Agence et l'OTICE, qui peuvent aider à cet égard, et au niveau mondial, on est de plus en plus favorable au désarmement nucléaire et à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, il existe un espoir que les pays du Moyen-Orient pourront engager un processus visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région et il n'y a aucune raison de ne pas étendre un tel projet au monde entier.

73. M. WANG Yiren (Chine) dit que l'année précédente, l'Agence s'est acquittée consciencieusement du mandat qui lui a été conféré dans le Statut, en assurant un développement équilibré de ses deux activités principales, qui sont de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Elle a obtenu des résultats fructueux dans divers domaines, en particulier après l'accident nucléaire de Fukushima. À cet égard, le Secrétariat a immédiatement activé le mécanisme international d'intervention pour les situations d'urgence nucléaire et a joué un rôle irremplaçable en communiquant aux États Membres des informations actualisées pour une évaluation précise de la situation. M. Wang se félicite de la convocation opportune de la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire par l'Agence en juin 2011. La déclaration adoptée à la Conférence et le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire approuvé par la suite sont devenus des documents d'orientation essentiels pour la communauté internationale dans ses efforts de renforcement de la sûreté nucléaire. La mise en œuvre efficace du plan d'action a joué un rôle important dans le rétablissement de la confiance mondiale dans le développement de l'électronucléaire. La communauté internationale a une nouvelle fois largement reconnu le rôle de premier plan et la compétence professionnelle de l'Agence dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la coopération internationale dans le domaine nucléaire.

74. La sûreté nucléaire est vitale pour le développement de l'énergie nucléaire. Le gouvernement chinois a toujours accordé une grande importance à la sûreté nucléaire ainsi qu'à la préparation et à la conduite des interventions pour les situations d'urgence nucléaire. Après l'accident de Fukushima, il a lancé le mécanisme national de coordination des interventions dans les situations d'urgence nucléaire, suivi les développements de près, pris des mesures d'intervention efficaces, et organisé une inspection de sûreté globale de toutes les installations nucléaires. En juin 2012, il a publié un rapport d'inspection globale de la sûreté sur les installations nucléaires civiles, le douzième plan quinquennal pour la sûreté nucléaire et la vision pour 2020, en sollicitant des observations et suggestions du public. Le 6 septembre 2012, le plan sur la sûreté nucléaire a été approuvé par le Conseil d'État. En outre, le gouvernement chinois continuera de renforcer la sûreté nucléaire et l'infrastructure pour les situations d'urgence nucléaire, améliorera la législation et les systèmes de réglementation, élargira les équipes de gestion et intensifiera les activités de formation et de R-D, démontrant ainsi son ferme attachement au développement de l'électronucléaire de manière sûre et efficace.

75. L'accident de Fukushima a relancé de vastes discussions et une profonde réflexion sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les pays ont une compréhension de plus en plus profonde et rationnelle du développement de l'énergie nucléaire. L'électronucléaire est une forme d'énergie techniquement éprouvée et sûre, qui peut être utilisée à grande échelle. À ce titre, elle reste une option essentielle dans la stratégie de développement énergétique de nombreux pays. La dynamique mondiale du développement de l'électronucléaire n'a pas fondamentalement changé après l'accident nucléaire de Fukushima. La stratégie de développement de la Chine est axée sur les économies d'énergie, l'optimisation du bouquet énergétique et le recours accru à l'énergie propre grâce au développement de l'électronucléaire. Dans son rapport de travail annuel publié en mars 2012, le gouvernement chinois a rappelé son attachement à une politique de développement sûr et efficient de l'électronucléaire pour

optimiser son bouquet énergétique. En avril 2012, une nouvelle tranche de conception chinoise est entrée en service à la centrale nucléaire de Qinshan (Phase II). À ce jour, le pays a 15 tranches nucléaires en service avec une capacité installée de 12,53 GWe. Toutes ont affiché un bon bilan d'exploitation et leurs principaux indicateurs de performance sont conformes aux normes internationales de haut niveau. Vingt-six tranches d'une capacité installée de près de 30 GWe sont en cours de construction. Il est prévu qu'en 2015, la Chine atteigne l'objectif de 40 GWe avant le calendrier fixé dans le plan de développement électronucléaire à moyen et long termes.

76. Pour assurer un développement sûr et durable de l'énergie nucléaire, la Chine n'a cessé d'investir dans la recherche fondamentale en science nucléaire et le développement de technologies nucléaires avancées afin de renforcer la sûreté nucléaire grâce à l'innovation technique. Cela fait plus de 40 ans, depuis le début des années 1970, que la Chine poursuit ses activités de R-D et de conception et construction de centrales nucléaires. Des efforts ont en outre été déployés pour faire la synthèse de l'expérience en matière de développement et apprendre des technologies internationales éprouvées. Sur cette base, et conformément aux normes de sûreté de l'Agence, la Chine a mis au point une technologie nationale de REP conforme aux indicateurs de sûreté et aux indicateurs techniques et économiques pour la troisième génération de réacteurs électronucléaires, et les modèles concernés ont été améliorés en tenant compte des enseignements tirés de l'accident de Fukushima. Une exposition thématique sur les technologies électronucléaires innovantes en Chine est organisée pendant la session de la Conférence générale en cours, et M. Wang invite tous les délégués à la visiter.

77. Dans le cadre de ses efforts indépendants d'innovation, la Chine a participé activement à la coopération internationale en s'associant à des projets internationaux tels que l'INPRO, le GIF et l'ITER, contribuant ainsi à la R-D sur la technologie nucléaire de génération suivante.

78. La sécurité des matières et des installations nucléaires est essentielle pour le développement de l'énergie nucléaire. La communauté internationale s'inquiète de plus en plus de la menace de terrorisme nucléaire et radiologique. L'Agence a créé un Comité des orientations sur la sécurité nucléaire afin de promouvoir la formulation de documents d'orientation tels que les Fondements de la sécurité nucléaire et fournit des services consultatifs aux États Membres en matière de sécurité nucléaire pour les aider à renforcer leurs systèmes à cet égard.

79. La sécurité nucléaire est de plus haute importance. Le Président chinois a assisté au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, tenu en mars 2012, où il a exposé la politique et les propositions de la Chine sur les questions de sécurité nucléaire. Il a souligné en particulier l'importance d'améliorer la sécurité nucléaire mondiale en renforçant les échanges et la coopération au niveau international. Le Conseil d'État chinois a approuvé les propositions de construction du centre national sur la technologie de sécurité nucléaire, nouvellement créé, et les préparatifs avancent bien. La Chine s'emploiera à en faire un centre d'excellence régional et coopèrera et interagira avec d'autres centres, afin de renforcer la sécurité nucléaire dans la région. En outre, elle appuie le rôle de premier plan de l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et continuera de contribuer au Fonds pour la sécurité nucléaire.

80. Promouvoir une large application de l'énergie et de la technologie nucléaires grâce à la coopération technique est une mission statutaire importante de l'Agence. Au fil des ans, par son programme de coopération technique, l'Agence a apporté une contribution remarquable au développement économique et social dans les pays en développement. En tant que soutien actif et participante au programme, la Chine verse ses contributions au FCT intégralement et en temps voulu et fournit un appui selon ses moyens pour la bonne exécution des projets de coopération technique. En avril 2012, elle a accueilli la 34<sup>e</sup> réunion des représentants nationaux RCA et l'exposition pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du RCA.



81. Depuis des années, l'Agence contribue considérablement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et à la sauvegarde de la paix mondiale. La Chine a toujours appuyé les efforts de non-prolifération nucléaire ainsi que les activités de l'Agence dans le domaine des garanties. Elle est partie à tous les grands mécanismes internationaux de non-prolifération, a mis sur pied un système de contrôle national des matières nucléaires et des exportations, et contribuera aux efforts visant à renforcer les capacités de vérification de l'Agence aux fins des garanties.

82. La Chine a toujours appuyé le rôle de l'Agence dans le règlement des questions nucléaires sensibles. Lorsqu'elle traite des questions nucléaires concernant l'Iran et la RPDC, l'Agence devrait continuer d'être objective et d'assurer l'équité et promouvoir la résolution des problèmes par la diplomatie et le dialogue. La Chine est prête à œuvrer avec toutes les parties concernées pour promouvoir la dénucléarisation de la péninsule coréenne et un règlement approprié de la question nucléaire iranienne, veillant au respect du régime de non-prolifération nucléaire et en maintenant la paix et la stabilité régionales.

83. M. CHU (États-Unis d'Amérique) donne lecture du message ci-après du Président Obama :

« Je souhaite vous adresser, à vous tous qui participez à la session de 2012 de la Conférence générale de l'AIEA, mes meilleurs vœux de succès alors que vous entamez vos importants travaux. Les États-Unis sont fiers d'être un partenaire œuvrant à la réalisation de l'objectif commun d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, alors même que nous sommes confrontés au danger de la prolifération d'armes nucléaires.

Il y a trois ans, à Prague, j'ai promis que les États-Unis joueraient le rôle qui leur incombe pour parvenir à la paix et à la sécurité d'un monde exempt d'armes nucléaires. Depuis lors, nous collaborons avec la Russie dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armes stratégiques pour que le nombre de nos têtes nucléaires déployées atteigne son plus bas niveau depuis les années 1950.

Nous avons réduit le nombre et le rôle des armes nucléaires dans notre stratégie de sécurité nationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été respecté et lors des sommets sur la sécurité nucléaire tenus à Washington et Séoul, nous avons accompli d'importants progrès dans la sécurisation des matières nucléaires. En collaboration avec nos alliés et partenaires, nous avons en outre indiqué clairement que les traités ont force obligatoire, que les règles seront appliquées et que les violations doivent avoir des conséquences.

La présente conférence offre l'occasion de tirer parti des progrès que nous avons accomplis en veillant à ce que l'AIEA ait les ressources et les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

L'AIEA doit pouvoir vérifier que les États respectent leur accord de garanties et tirer la sonnette d'alarme lorsque ce n'est pas le cas. Elle doit aider les États à exercer leur responsabilité souveraine pour sécuriser leurs matières nucléaires et continuer à renforcer la sûreté nucléaire mondiale, comme elle l'a fait après la tragédie de Fukushima.

L'AIEA a le mérite de jouer un rôle plus important que jamais pour promouvoir la sûreté nucléaire et renforcer les garanties. Les programmes destinés à garder les matières nucléaires hors de portée des terroristes sont en progression et la participation des États en développement à des projets nucléaires pacifiques atteint un niveau sans précédent. L'organisation aide en outre à promouvoir de nouveaux cadres pour l'énergie nucléaire civile.

Les activités de sûreté nucléaire se développent, comme l'a montré la réunion extraordinaire des parties à la Convention sur la sûreté nucléaire accueillie par l'AIEA. Ces progrès importants témoignent des contributions apportées chaque jour par l'AIEA à la paix et à la prospérité.

Tout en nous penchant sur ces réalisations, continuons à nous préparer aux défis à venir. Et comme de plus en plus de pays jouissent des avantages de l'énergie nucléaire pacifique, réaffirmons notre attachement à une vision commune à long terme en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Je vous adresse une nouvelle fois tous mes vœux de réussite pour cette conférence. »

84. Dans le discours qu'il a prononcé à Prague en 2009, le Président Obama a mis la communauté internationale au défi de réduire les dangers nucléaires tout en veillant à ce que tous les pays respectueux des règles puissent profiter de l'énergie nucléaire. Pour la réalisation de sa vision d'un monde exempt d'armes nucléaires, il a préconisé des mesures concrètes visant à accroître la stabilité et la prévisibilité, et la confiance mutuelle en ce qui concerne la sécurité internationale. Il a préconisé des mesures pour renforcer le TNP. En outre, il a appelé la communauté internationale à veiller à ce que les terroristes n'acquiescent jamais une arme nucléaire et a ébauché un plan destiné à sécuriser les matières et les installations nucléaires vulnérables dans le monde.

85. On observe une demande pressante pour de nouvelles sources d'énergie au niveau mondial. L'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a eu de nombreux effets bénéfiques pour l'humanité. En août 2012, le robot Curiosity, construit par la NASA, s'est posé sur la surface de Mars et a renvoyé des images extraordinaires de cette planète. Le robot était alimenté par un système électronucléaire avancé appelé générateur thermoélectrique à radio-isotopes multi-mission. Les technologies nucléaires contribuent également au secteur électrique et permettent d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments, la salubrité de l'eau et la santé des personnes. Le TNP reconnaît la nécessité des technologies nucléaires et les États-Unis continueront de collaborer avec leurs partenaires internationaux pour veiller à ce que les pays respectant les règles aient accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

86. Les États-Unis ont œuvré à la création d'un nouveau cadre international pour l'énergie nucléaire pacifique, portant sur le développement de l'infrastructure, le financement et les services complets du cycle du combustible nucléaire. Ce cadre favorise un accès élargi et fiable aux sources d'approvisionnement en combustible — dans le cadre du marché commercial et de partenariats public-privé — pour les programmes nucléaires pacifiques, et les États-Unis se félicitent des mesures prises par l'Agence dans ce domaine. Les États-Unis sont également favorables à des mécanismes d'assurance de l'approvisionnement en combustible, comme dernier recours, tels que la banque d'UFE de l'AIEA, la banque de combustible AFS, la réserve d'UFE russe d'Angarsk et le mécanisme d'assurance relative au combustible nucléaire établi par le Royaume-Uni, afin d'éviter des ruptures d'approvisionnement. Ensemble, ces efforts offrent un cadre à plusieurs niveaux pour assurer un approvisionnement ininterrompu.

87. En mai 2010, les États-Unis ont annoncé le lancement de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, destinée à renforcer l'appui international aux projets de l'Agence pour des utilisations pacifiques par le versement d'un montant de 100 millions de dollars des États-Unis sur cinq ans, et ont promis de contribuer à cette initiative à hauteur de 50 millions de dollars. Les contributions des États-Unis s'établissent à plus de 21 millions de dollars pour des projets ayant bénéficié à plus de 120 États. M. Chu félicite les douze pays qui se sont associés à cette initiative. À la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États-Unis ont également annoncé qu'ils mettraient à disposition jusqu'à 320 000 dollars par l'intermédiaire de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA pendant la première année.

88. Les États-Unis appuient en outre des travaux de recherche-développement de pointe afin de développer la génération suivante de technologies nucléaires. Les quatre années précédentes, le Ministère de l'énergie a investi 219 millions de dollars dans des subventions pour des travaux de recherche dans plus de 70 universités.

89. Afin d'accroître la confiance du public vis-à-vis de l'électronucléaire, le régime international de sûreté nucléaire doit être amélioré et renforcé. M. Chu se félicite des efforts accomplis par l'Agence et ses États Membres pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et tirer de nouveaux enseignements de l'accident de Fukushima. Comme nombre d'autres pays, les États-Unis s'emploient sans relâche à évaluer la sûreté de leurs réacteurs en service, tirant grandement parti des observations d'autres pays et saisissant les occasions de mettre en commun les enseignements tirés. Pour compléter ces efforts, l'Agence a permis aux responsables de la réglementation, aux exploitants et à d'autres parties prenantes de se rencontrer pour discuter des enseignements tirés.

90. À la récente réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire ont été examinées certaines des principales questions techniques soulevées par l'accident de Fukushima en vue de renforcer l'application effective de la Convention et de promouvoir la sûreté. Les États-Unis se félicitent tout particulièrement de la définition à cette réunion d'un certain nombre d'objectifs concrets à mettre en œuvre immédiatement en vue de renforcer la sûreté nucléaire. Toutes les parties contractantes devraient conjuguer leurs efforts dans l'adoption des mesures recensées. Individuellement, les pays vont déjà dans le bon sens en incorporant des systèmes de sûreté passive dans la conception des nouveaux réacteurs. Les États-Unis attendent avec intérêt la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire prévue en décembre 2012.

91. Les États-Unis œuvrent en outre avec l'Agence et d'autres États Membres au renforcement du système international de gestion des situations d'urgence nucléaire et radiologique, notamment en faisant enregistrer leurs capacités d'intervention auprès du Réseau d'intervention et d'assistance de l'AIEA.

92. Les promesses et les possibilités offertes par l'énergie nucléaire emportent une grande responsabilité. La menace de terrorisme nucléaire est trop grande pour être ignorée, et les défis sont trop complexes pour qu'une nation quelle qu'elle soit s'y attaque seule. Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2010 a rassemblé des dirigeants qui ont convenu de la nécessité de s'attaquer collectivement à ces menaces. Dans le prolongement de la dynamique engagée par le discours de Prague du président Obama et le Sommet de 2010, les dirigeants de 53 États et de quatre organisations internationales ont participé au Sommet de Séoul de 2012 sur la sécurité nucléaire en prenant plus de 100 engagements nouveaux en faveur de mesures concrètes.

93. Les efforts déployés pour rendre le monde plus sûr ont donné d'importants résultats et notamment permis de remplacer l'UHE par de l'UFE dans 62 réacteurs, de sécuriser, aux États-Unis et ailleurs, 1 338 bâtiments contenant des matières nucléaires et autres matières radioactives et d'évacuer tout l'UHE de 21 pays. Les États-Unis ont instauré un partenariat avec la Russie pour surveiller l'élimination de plus de 450 tonnes d'UHE russe dans le cadre de l'Accord d'achat d'UHE entre les États-Unis et la Russie, pour lequel 90 % des activités sont achevées. Sur leur territoire, les États-Unis ont transformé en UFE grâce à une dilution par mélange plus de 130 tonnes d'UHE excédentaire, soit une quantité de matières suffisante pour produire 3000 armes nucléaires. Depuis le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2010, ils ont collaboré avec plus d'une douzaine de pays à l'évacuation d'environ 650 kilogrammes d'UHE et de plutonium, qui auraient suffi pour fabriquer des douzaines d'armes nucléaires. Ils collaborent également avec des partenaires internationaux au renforcement de la sécurité d'installations du monde entier contenant des matières nucléaires sensibles.

94. Il importe de rester vigilant. En août 2012, des protestataires ont pénétré dans le périmètre de sécurité d'un des sites de sécurité nucléaire les plus importants des États-Unis, à la suite de quoi on a doublé la sécurité dans toutes les installations nucléaires du pays. Cet incident a constitué un rappel à l'ordre important.

95. Les États Membres doivent fournir à l'Agence des ressources appropriées pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission cruciale en matière de garanties. Pour atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires et développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale, tous les États doivent apporter un soutien financier, politique et technique pour un régime international fort dans ce domaine. Un régime des garanties capable de détecter un détournement dans des installations connues et de donner des assurances quant à l'absence d'activités non déclarées est une condition préalable pour assurer le désarmement et faire en sorte que le monde soit sûr pour l'énergie nucléaire. Les États-Unis ont apporté un tel soutien dans le cadre de leur programmes d'appui aux garanties et de l'Initiative sur la prochaine génération de garanties du Ministère de l'énergie en fournissant chaque année au Département des garanties plus de 25 millions de dollars d'appui extrabudgétaire et en nature.

96. Les États-Unis continuent à appuyer le protocole additionnel en tant que norme essentielle pour la vérification internationale au titre des garanties. Des protocoles additionnels sont en vigueur dans plus de 100 États, et sept nouveaux États en ont ratifié un l'année précédente. Les États qui ne l'ont pas fait devraient ratifier des protocoles additionnels afin de renforcer l'importante mission de vérification de l'Agence. Les pays qui n'ont pas conclu d'accord de garanties généralisées TNP devraient le faire sans délai et les PPQM anciens devraient être actualisés.

97. Ces mesures sont cruciales pour la réduction des dangers nucléaires, mais elles ne suffisent pas. Les États-Unis prennent au sérieux la responsabilité qui leur incombe en vertu du TNP et n'ont procédé à aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire depuis près de 20 ans. Au cours de cette période, ils ont pris d'importantes mesures en vue de réduire la taille de leur arsenal nucléaire et de retirer de leurs programmes de défense les matières fissiles excédentaires. Les États-Unis et la Russie mettent en œuvre avec succès le nouveau traité START. Lorsque ce traité aura été pleinement appliqué, les États-Unis auront réduit le nombre de leurs têtes nucléaires stratégiques de 85 % depuis la guerre froide. Conjointement avec la Russie et l'Agence, ils travaillent sur un accord qui permettrait à l'Agence de vérifier de manière indépendante que les États-Unis et la Russie respectent leurs engagements mutuels d'éliminer chacun au moins 34 tonnes d'ancien plutonium militaire.

98. Alors que les États-Unis et leurs partenaires ont démontré leur attachement au respect de leurs engagements au titre du TNP, il est regrettable que les pays ne tiennent pas tous leurs engagements. Les États qui trichent déstabilisent le système international et amoindrissent la valeur des engagements partagés au titre du TNP. L'Iran défie les multiples résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité des Nations Unies et a violé ses obligations découlant du TNP et son accord de garanties bilatéral avec l'Agence. La semaine précédente, le Conseil a adopté une nouvelle résolution demandant à l'Iran de répondre de ses violations persistantes de ses obligations internationales en notant qu'il est essentiel et urgent que l'Iran coopère avec l'Agence pour lever toutes les préoccupations en suspens. L'Iran continue comme depuis une décennie à user de faux-fuyants à propos des questions relatives à la nature de son programme nucléaire, et notamment des dimensions militaires possibles de ses activités nucléaires. En novembre 2011, le Secrétariat a indiqué qu'il disposait d'informations crédibles selon lesquelles l'Iran avait mené des activités se rapportant expressément à la mise au point d'armes nucléaires avant la fin de 2003. Il a noté en outre que des activités en rapport avec la mise au point d'un dispositif nucléaire explosif pourraient se poursuivre. Le dernier rapport du Directeur général sur la question indique que des informations supplémentaires corroborent à nouveau l'analyse figurant dans le rapport de novembre 2011. L'Iran n'a pas apporté la coopération voulue pour permettre à l'Agence de résoudre les questions en suspens au sujet de ces

activités. Joint à la réticence de ce pays à appliquer le protocole additionnel, cet état de choses met l'Agence dans l'incapacité de donner des assurances crédibles quant à l'absence d'activités non déclarées et au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

99. L'Iran n'est pas le seul État à violer ses obligations internationales. La Syrie doit coopérer pleinement avec l'Agence pour revenir à une situation de respect de son accord de garanties, et la RPDC doit abandonner l'ensemble de ses armes nucléaires et de ses programmes nucléaires existants et redevenir sans tarder partie au TNP et aux garanties de l'Agence. L'Agence a un rôle essentiel à jouer dans la dénucléarisation complète et vérifiable de la RPDC, que les États-Unis ont constamment invité à mettre fin à toutes ses activités nucléaires et à autoriser l'Agence à reprendre ses activités de surveillance et de vérification. Les États-Unis soutiennent vigoureusement les efforts faits par l'Agence pour rester prête à reprendre ces activités.

100. Des progrès significatifs ont pu être réalisés dans les questions vastes et difficiles dont s'occupe l'Agence par la voie du partenariat et de la coopération. La conférence internationale sur la sécurité nucléaire que l'Agence accueillera en 2013 confirmera à nouveau le rôle de premier plan qu'elle joue dans ce domaine. Un nouveau sommet sur la sécurité nucléaire sera accueilli par les Pays-Bas en 2014. M. Chu encourage les États à accroître leurs contributions volontaires au Fonds pour la sécurité nucléaire et à annoncer des mesures volontaires spécifiques destinées à réduire au minimum l'utilisation civile d'UHE avant la fin de 2013, grâce notamment à son remplacement par de l'UFE dans les réacteurs.

101. Un engagement international est nécessaire pour déverrouiller le cycle du combustible de l'avenir. Les États-Unis investissent dans la R-D sur les nouvelles technologies du cycle du combustible, et notamment dans la conception d'installations de retraitement dans lesquelles le détournement de matières nucléaires ou l'utilisation abusive des installations seraient beaucoup plus difficiles et pourraient être détectés plus aisément.

102. Les États-Unis continueront à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, notamment en recherchant un accord avec la Fédération de Russie au sujet de vastes réductions de toutes les armes nucléaires, ainsi que d'échanges continus entre les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP pour améliorer la transparence nucléaire et examiner les questions relatives aux armes nucléaires et à la non-prolifération. Les États-Unis sont favorables à l'engagement immédiat des négociations longtemps retardées sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Ils restent en outre attachés à la ratification du TICE ainsi qu'au renforcement et, à terme, au parachèvement du régime de surveillance et de vérification de ce traité. À l'appui des futures initiatives de réduction des armes nucléaires, les États-Unis continueront à rechercher des moyens avancés de surveillance et de vérification susceptibles de donner confiance dans diverses initiatives de vérification.

103. D'importants progrès ont été accomplis, mais il faut que toutes les membres œuvrent de concert pour préserver la dynamique acquise pour le bien de la planète et des générations futures.

104. M. PAPAGEORGIU (Chypre), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, pays adhérent, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de l'Islande et de la Serbie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels, ainsi que de la République de Moldova et de la Géorgie, dit que l'Union européenne reste attachée à une action multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive et insiste sur l'importance de l'universalisation du TNP. L'Union européenne engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Elle contribue par ailleurs activement aux efforts mondiaux déployés en vue de rendre le monde plus sûr pour tous et de créer les conditions voulues pour qu'il

soit exempt d'armes nucléaires conformément aux objectifs du TNP, et ce d'une manière qui favorise la stabilité internationale et repose sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

105. L'Union européenne s'est félicitée du consensus réalisé sur le plan d'action lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Ce plan d'action, tout comme l'accord concernant le processus de mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de 1995, ont témoigné de la détermination commune non seulement de soutenir mais aussi de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. L'Union européenne se félicite en outre des travaux et des négociations menés avec professionnalisme par le facilitateur, M. Laajava, en vue de la conférence de 2012 sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, ainsi que du rapport présenté à ce sujet lors de la réunion tenue plus tôt dans l'année par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP.

106. En ce qui concerne une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'Union européenne a accueilli avec satisfaction les résultats du forum réuni en novembre 2011 à l'initiative du Directeur général de l'Agence sur la question et au cours duquel les participants du Moyen-Orient et les autres parties intéressées ont pu tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions, notamment dans le domaine du renforcement de la confiance à propos de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires.

107. Comme elle l'a annoncé lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2012, l'Union européenne organisera, dans le prolongement de son séminaire de juillet 2011, une réunion sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette réunion, qui revêtira la forme d'un séminaire analogue au précédent, aura lieu les 5 et 6 novembre 2012 à Bruxelles et permettra de procéder à un échange de vues ouvert entre les participants sur tous les aspects liés à la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

108. L'Union européenne tient à réaffirmer son appui sans réserve à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme en témoigne l'adoption, le 23 juillet 2012, d'une nouvelle décision du Conseil de l'Union européenne (2012/422/PESC) visant à soutenir un processus conduisant à la création d'une telle zone. La mise en œuvre intégrale de la résolution de 1995 et des engagements de 2010 demeure un objectif clé de l'Union européenne. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'esprit constructif dont ont fait preuve à nouveau toutes les parties intéressées sur la question de la non-prolifération au Moyen-Orient à la session en cours de la Conférence générale.

109. La Conférence d'examen du TNP de 2010 a réaffirmé le rôle de l'Agence pour ce qui est de vérifier le respect par les États de leurs obligations en matière de garanties et de donner des assurances à ce sujet, en vue de prévenir le détournement de matières et d'activités nucléaires de leurs utilisations pacifiques. Elle a également souligné qu'il importait de résoudre tous les cas de non-respect des obligations en matière de garanties et que tous les États parties réagissent à ceux-ci de manière résolue et efficace.

110. L'Union européenne est profondément préoccupée par les défis prolongés et graves que la République islamique d'Iran, la RPDC et la République arabe syrienne posent au régime de non-prolifération. Elle tient à souligner à nouveau que le Conseil de sécurité de l'ONU, qui arbitre en dernier ressort dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, a pour mandat de prendre des mesures appropriées en cas de non-respect des obligations découlant du TNP, y compris les accords de garanties.

111. L'Union européenne a noté avec une vive préoccupation que le dernier rapport du Directeur général a confirmé que la République islamique d'Iran, en violation de ses obligations internationales,

continue à développer ses activités d'enrichissement, notamment en renforçant sa capacité d'enrichir à 20 %. Elle s'inquiète en outre profondément que, en contravention des résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs et au Conseil de sécurité, l'Iran n'a pas suspendu les travaux sur tous les projets liés à l'eau lourde et ne coopère pas avec l'Agence à la résolution des questions et préoccupations concernant les dimensions militaires possibles son programme nucléaire.

112. L'Union européenne regrette vivement que, malgré les efforts constants de l'Agence pour amener l'Iran à dialoguer davantage en vue de résoudre toutes les questions de fond en suspens conformément aux exigences formulées dans la résolution adoptée par le Conseil en novembre 2011, qui figure dans le document GOV/2011/69, aucun résultat concret n'a été obtenu. Le dernier rapport du Directeur général montre clairement que l'Iran n'a pas engagé sérieusement et sans conditions préalables des pourparlers visant à rétablir la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire, comme l'exige cette résolution. La procrastination de l'Iran est inacceptable. L'Union européenne demande à nouveau instamment à l'Iran de coopérer pleinement avec l'Agence. Elle tient à réaffirmer que pour tout accord en la matière (par exemple sur une approche structurée pour résoudre les questions en suspens) le test résidera dans sa mise en œuvre.

113. L'Union européenne engage instamment l'Iran à mettre en œuvre les résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et les résolutions ayant force obligatoire du Conseil des gouverneurs. L'Iran doit suspendre ses activités d'enrichissement et ses projets liés à l'eau lourde, y compris ses travaux de R-D, et appliquer les dispositions de la rubrique 3.1 modifiée de la partie générale des arrangements subsidiaires à son accord de garanties. Sur ce dernier point, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Agence ne peuvent pas statuer unilatéralement. Aussi l'Union européenne ne peut-elle accepter que le respect d'obligations internationales librement acceptées par l'Iran puisse être rapporté unilatéralement par la suite. Les résolutions du Conseil de sécurité demandent en outre à l'Iran de mettre son protocole additionnel en vigueur. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence afin de clarifier toutes les questions en suspens, en particulier celles qui suscitent de profondes inquiétudes quant aux dimensions militaires possibles de son programme nucléaire.

114. L'objectif de l'Union européenne reste de parvenir à un règlement global négocié et durable, qui établirait la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, tout en respectant le droit légitime de l'Iran aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux dispositions du TNP. La Haute Représentante de l'Union européenne et l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni restent fermes, clairs et unis dans la recherche d'une solution diplomatique rapide aux préoccupations de la communauté internationale concernant le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, sur la base du TNP et de la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs. Conformément aux principes d'une approche progressive et fondée sur la réciprocité, des propositions claires et crédibles ont été présentées ces derniers mois au sujet d'une mesure initiale de confiance qui répondrait globalement aux principales préoccupations immédiates, y compris les activités d'enrichissement à 20 %. L'Union européenne demande à nouveau instamment à l'Iran de dialoguer sérieusement et de prendre une telle mesure.

115. L'Union européenne soutient sans réserve la résolution présentée par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni à la récente réunion du Conseil des gouverneurs dans laquelle l'Iran est à nouveau instamment invité à se conformer à toutes ses obligations internationales.

116. Les programmes d'armements nucléaires et de missiles de la RPDC et sa décision de cesser toute coopération avec l'Agence demeurent un grave sujet de préoccupation pour l'Union européenne. Celle-ci rappelle la condamnation par le Conseil de sécurité, le 13 avril 2012, du lancement d'un satellite par la RPDC au moyen de la technologie des missiles balistiques en violation des

résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité et le renforcement ultérieur des sanctions de l'ONU. L'Union européenne regrette que l'invitation adressée par la RPDC à l'Agence pour que celle-ci effectue une visite conformément à l'accord conclu entre les États-Unis et la RPDC en février 2012 ait été retirée et que les inspecteurs de l'Agence n'aient pas pu avoir accès aux installations nucléaires pertinentes à Yongbyon.

117. L'Union européenne demande à nouveau instamment à la RPDC d'abandonner complètement ses programmes existants d'armements nucléaires et de missiles balistiques de manière vérifiable et irréversible. Elle l'appelle à s'abstenir de tout nouvel acte de provocation, et notamment à cesser tout essai nucléaire, à revenir à une situation de plein respect de toutes ses obligations au titre du TNP et des garanties de l'Agence, à autoriser un retour à bref délai des inspecteurs de l'Agence et à accorder à cette dernière l'accès demandé à des personnes, des documents, des équipements et des installations.

118. L'Union européenne a soutenu sans réserve l'adoption par le Conseil des gouverneurs, le 9 juin 2011, de la résolution figurant dans le document GOV/2011/41, qui a saisi le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies de la violation par la Syrie de ses obligations au titre de son accord de garanties. Cette résolution se fondait sur la conclusion de l'Agence concernant le site de Dair Alzour, qui figure dans le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs de juin 2011 (GOV/2011/30) et selon laquelle le bâtiment détruit sur ce site était très probablement un réacteur nucléaire et aurait dû être déclaré par la Syrie conformément aux articles 41 et 42 de son accord de garanties et à la rubrique 3.1 de la partie générale des arrangements subsidiaires à cet accord.

119. L'Union européenne regrette profondément que malgré cette résolution et l'engagement pris par la Syrie le 26 mai 2011 envers le Directeur général de répondre positivement et sans délai à la demande de l'Agence pour résoudre toutes les questions en suspens, la Syrie n'ait pas encore apporté la coopération nécessaire. Comme l'Agence, elle est inquiète et déçue que, malgré les propositions de nouvelles discussions que l'Agence lui avait faites, la Syrie ait seulement été en mesure d'indiquer, dans une lettre datée du 12 février 2012, qu'elle communiquerait une réponse détaillée à une date ultérieure.

120. L'Union européenne demande à nouveau instamment à la Syrie, comme stipulé dans la résolution du Conseil, de mettre fin d'urgence à la violation de son accord de garanties, de coopérer d'urgence et de manière transparente avec l'Agence pour clarifier les questions ayant trait au site de Dair Alzour et aux autres sites, et de mettre en vigueur un protocole additionnel dans les meilleurs délais.

121. Le système des garanties de l'Agence occupe une place fondamentale dans le régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. L'Union européenne réaffirme qu'à son avis les mesures prévues dans le modèle de protocole additionnel font partie intégrante du système des garanties de l'Agence et que les accords de garanties généralisées assortis de protocoles additionnels constituent la norme actuelle de l'Agence en matière de vérification. Elle appelle à l'universalisation dans les meilleurs délais de ces deux instruments essentiels du système des garanties de l'Agence. Elle est d'avis qu'il faut prendre des mesures pour renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité de ce système. Ces mesures devraient porter notamment sur l'amélioration de la coopération avec les systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et sur l'adoption, le cas échéant, du PPQM révisé de 2005. L'Union européenne soutient fermement une évolution continue des garanties vers l'application, à tous les États, d'un concept de contrôle au niveau de l'État qui soit basé davantage sur des objectifs et tienne compte de toutes les informations pertinentes pour les garanties au sujet d'un État. Elle encourage le Secrétariat à continuer de communiquer aux États Membres des informations sur la poursuite de l'évolution du concept de contrôle au niveau de l'État et ses incidences sur la planification, la conduite et l'évaluation des



garanties. Cette approche permettrait de concentrer ses efforts là où les risques de prolifération sont les plus grands.

122. L'Union européenne se félicite que l'Agence et Euratom continuent à développer leurs arrangements de coopération. Cela devrait permettre à l'Agence de tirer pleinement parti des activités de vérification d'Euratom et d'optimiser ainsi l'utilisation de ses ressources. L'étroite coopération entre Euratom et l'Agence, illustrée par les inspections conjointes d'installations, qui sont gérées en commun et effectuées à l'aide d'instruments et d'outils communs, contribue à l'efficacité et à l'efficience des garanties et permet aux États membres de l'Union européenne de démontrer qu'ils continuent à respecter leurs obligations internationales en matière de non-prolifération.

123. L'Union européenne soutient activement le système des garanties de l'Agence, grâce notamment à son programme d'appui aux garanties, qui est un des plus importants. Elle reconnaît la nécessité de renforcer la capacité de l'Agence d'assurer en temps voulu une analyse crédible des échantillons prélevés aux fins des garanties et soutient donc fermement la modernisation du LAG. Elle verse 5 millions d'euros pour sa modernisation, et le processus de décision concernant une deuxième contribution de l'Union européenne d'un montant à peu près égal est entré dans sa phase finale.

124. L'Union européenne attache la plus haute importance à l'application des normes de sûreté nucléaire les plus élevées dans le monde entier. La coopération internationale est cruciale pour la promotion du cadre mondial de sûreté nucléaire. Dans ce contexte, la Convention sur la sûreté nucléaire, les conventions sur la notification rapide et l'assistance et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs sont des instruments d'importance majeure. L'Union européenne appelle tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans tarder aux conventions pertinentes relatives à la sûreté. Le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire constitue aussi un instrument important devant être mise en œuvre par les États Membres et le Secrétariat.

125. La prolifération des matières nucléaires non contrôlées présente un risque de sécurité majeur et devrait être empêchée. Si des armes nucléaires, des matières nucléaires ou des sources hautement radioactives devaient tomber entre les mains de terroristes, elles seraient potentiellement susceptibles de poser une des menaces les plus destructrices pour la sécurité mondiale. Il faut donc renforcer l'architecture internationale de sécurité nucléaire.

126. Compte tenu des menaces actuelles, l'Union européenne soutient activement les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité et un certain nombre d'autres initiatives internationales, le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et l'Initiative pour la réduction de la menace mondiale. Elle se félicite de ce que l'Agence accueillera une conférence internationale sur la sécurité nucléaire en juillet 2013 et du rôle que pourraient jouer des initiatives et des processus internationaux, y compris les sommets sur la sécurité nucléaire organisés à Washington et à Séoul et celui prévu aux Pays-Bas en 2014, pour faciliter les synergies et la coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire. Elle se félicite également des mesures prises récemment pour renforcer le programme de sécurité nucléaire de l'Agence.

127. L'Union européenne soutient les activités menées par l'Agence en matière de sécurité nucléaire dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive. Conjointement avec différents États membres de l'Union européenne, elle figure parmi les principaux contributeurs au Fonds pour la sécurité nucléaire, auquel elle a versé à cette date environ 30 millions d'euros. Plus de 50 pays ont bénéficié jusque-là de l'assistance financée dans le

cadre d'actions communes avec l'Union européenne et de décisions du Conseil de celle-ci, et leur nombre continue d'augmenter.

128. Au titre de l'Instrument de stabilité de l'Union européenne, près de 260 millions d'euros ont été affectés à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) dans le monde entier pour la période 2007-2013. Sur ce montant, plus de 100 millions d'euros ont été alloués à l'initiative de l'Union européenne concernant les centres d'excellence CBRN régionaux. Cette initiative a pour objectif d'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes dans les pays partenaires en vue d'atténuer les risques chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, quelle qu'en soit l'origine. Dans le même temps, l'Union européenne a intensifié ses efforts d'information active et de coordination pour ses principaux partenaires et les organisations internationales. Le 19 avril 2012, le Conseil de sécurité s'est félicité de la création de centres d'excellence CBRN, auxquels une grande conférence internationale a été consacrée à l'Organisation des Nations Unies à New York le 22 juin, et les services de l'Union européenne sont sur le point de finaliser un vaste arrangement sur la coordination avec le Bureau de la sécurité nucléaire de l'Agence, en vue notamment de travailler régulièrement aux niveaux stratégique et technique sur les aspects radiologiques et nucléaires de l'initiative de l'Union européenne concernant les centres d'excellence CBRN.

129. Une protection physique efficace est extrêmement importante pour empêcher que des matières nucléaires tombent dans les mains de terroristes ou prévenir une utilisation abusive de ces matières par accident, et pour protéger les installations nucléaires contre les utilisations non autorisées et les actes malveillants. L'Union européenne engage donc instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la CPPMN et à ratifier son amendement de 2005.

130. L'Union européenne reste fermement convaincue des avantages des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Conformément aux conclusions de la Conférence d'examen du TNP de 2010 sur ce point, elle se félicite des mesures prises en vue de créer une banque d'UFE sous les auspices de l'Agence. Elle est résolue à apporter à la future banque d'UFE un soutien d'un montant allant jusqu'à 25 millions d'euros.

131. Le programme de coopération technique de l'Agence et le rôle de celle-ci dans un développement responsable des applications pacifiques de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, des ressources en eau, de l'environnement, de l'énergie nucléaire, ainsi que de la sûreté nucléaire et radiologique sont appréciées et bénéficient d'un large soutien. Les activités fructueuses de l'Agence dans ces domaines sont dignes d'éloges et la contribution des projet de coopération technique aux objectif du Millénaire pour le développement est hautement appréciée.

132. L'Union européenne recourt à plusieurs de ses instruments financiers pour soutenir à la fois l'Agence et la coopération avec les pays tiers en versant quelque 150 millions d'euros par an en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires. Ce financement est en partie mis en œuvre dans des pays tiers par l'intermédiaire du FCT de l'Agence, pour lequel l'Union européenne et ses États Membres figurent parmi les principaux contributeurs. L'Union européenne a aussi versé des contributions importantes pour l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'Agence. Le 4 mai 2012, durant la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, l'Union européenne a organisé une manifestation parallèle sur la question des utilisations pacifiques, avec la participation de l'Agence.

133. Enfin, par le biais de l'Instrument de l'Union européenne relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire, un montant maximum de 524 millions d'euros a été alloué pour la période 2007-2013 à la promotion de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de l'application de garanties efficaces

et efficaces aux matières nucléaires dans les pays tiers. Cet instrument finance des projets dans la CEI, en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'Instrument d'aide à la préadhésion de l'Union européenne a aussi financé des activités analogues dans les pays candidats ; au cours de la même période, plus de 35 millions d'euros ont été alloués à ces pays, principalement pour la radioprotection. L'Union européenne a l'intention de continuer à fournir un appui en matière de sûreté nucléaire dans le monde entier par le biais de son Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire au cours de la période 2014-2020.

134. M. KIRIENKO (Fédération de Russie) dit que la session en cours de la Conférence générale a pour principale mission d'examiner les résultats obtenus dans le secteur nucléaire mondial durant l'année écoulée depuis l'accident de Fukushima, d'analyser les défis qui se dessinent et de déterminer les tendances futures concernant le développement de l'énergie nucléaire. L'électronucléaire continue à se développer, et l'on suit manifestement une approche plus équilibrée, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la sûreté aux stades tant de la construction que de l'exploitation des centrales nucléaires. Malgré les prévisions pessimistes selon lesquelles le nombre des nouvelles tranches électronucléaires diminuerait de moitié à la suite de l'accident, l'Agence prévoit la mise en service de 300 à 340 GW de capacités nouvelles d'ici 2035, soit seulement de 10 à 12 % de moins que ce qui était prévu avant Fukushima. Depuis mars 2011, sept nouvelles tranches ont été couplées au réseau, dont trois font appel à la technologie russe : la tranche Kalinin-4 en Russie, la centrale de Bushehr en République islamique d'Iran et un réacteur expérimental à neutrons rapides en Chine.

135. Au cours de l'année précédente, on a beaucoup fait pour améliorer la sûreté nucléaire conformément au Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire. M. Kirienko accueille avec satisfaction les résultats de la deuxième réunion extraordinaire des parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire tenue en août 2012, au cours de laquelle les participants ont appelé à améliorer cet instrument international fondamental. La Fédération de Russie se félicite de la création d'un groupe de travail sur le renforcement de cette convention et espère que des mesures analogues seront prises pour renforcer la Convention sur la notification rapide.

136. La conférence de haut niveau sur la sûreté nucléaire prévue en décembre 2012 dans la Préfecture de Fukushima devrait confirmer deux enseignements importants tirés de l'accident de Fukushima : le consensus selon lequel le développement à grande échelle de l'électronucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle exigera que l'on respecte strictement les normes de sûreté les plus élevées et il est possible d'assurer complètement la sûreté nucléaire du point de vue technique.

137. La Fédération de Russie est en train de construire neuf tranches électronucléaires. Dans le cas de la centrale nucléaire de la Baltique dont la construction a commencé, c'est la première fois que des partenaires étrangers ont été invités à participer à la construction et au capital d'une centrale russe. La Fédération de Russie développe sa coopération internationale à la fois avec ses partenaires traditionnels comme la Chine et l'Inde et avec de nouveaux venus. Elle a signé un accord intergouvernemental avec le Vietnam pour la construction d'une centrale nucléaire et d'un centre de science et de recherche nucléaires, un accord avec le Bangladesh pour la construction d'une centrale nucléaire et un accord intergouvernemental avec le Nigeria pour la construction d'une centrale nucléaire. Les travaux de construction ont commencé dans le cadre de projets exécutés au Bélarus et en Turquie.

138. Après l'accident de Fukushima, les spécifications pour la technologie des centrales nucléaires sont devenues très précises et les responsabilités des fournisseurs se sont accrues. Sur le marché actuel de la construction de centrales nucléaires, les clients s'attendent à recevoir une offre globale en vertu de laquelle le fournisseur propose un projet moderne présentant des paramètres de sûreté et de fiabilité renforcés et toute une série de services supplémentaires, des services d'approvisionnement en combustible et des services du cycle de vie, davantage de possibilités pour les fabricants locaux

d'équipements, une certification des fournisseurs et la possibilité pour eux de participer à des projets dans des pays tiers, une assistance pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire et des services financiers.

139. Un centre international de crise a été créé sous les auspices du Centre de Moscou de la WANO à l'intention de tous les pays utilisant des réacteurs VVER.

140. La coopération internationale de la Fédération de Russie ne porte pas seulement sur la production d'électricité, mais instaure aussi une plateforme internationale pour assurer la durabilité et le développement de l'extraction d'uranium.

141. La Fédération de Russie est convaincue de la nécessité stratégique de concentrer les efforts sur la mise au point d'une technologie nucléaire innovante, principalement pour les réacteur à neutrons rapides à cycle fermé du combustible nucléaire, qui permettraient de mieux utiliser l'uranium naturel et le combustible nucléaire usé. La Fédération de Russie dispose d'un potentiel important dans ce domaine. Elle est cependant d'avis que les projets de ce type devraient être des projets internationaux ouverts et elle encourage ses partenaires à mener des activités conjointes.

142. La Fédération de Russie effectue des recherches sur de nouvelles façons d'utiliser l'énergie de l'atome en médecine nucléaire et dans beaucoup d'autres domaines. Une vaste collaboration internationale est nécessaire dans ce domaine pour résoudre des problèmes pressants, et la Fédération de Russie a développé en conséquence sa collaboration avec ses partenaires stratégiques. Elle a signé un mémorandum de coopération dans le domaine de la science et de la technologie avec l'Inde, met la dernière main à un vaste accord de R-D avec les États-Unis d'Amérique et prépare un accord analogue avec la France.

143. La non-prolifération nucléaire constitue un autre domaine prioritaire dans lequel l'Agence doit jouer un rôle majeur, et la Fédération de Russie continue à coopérer avec elle dans ce domaine. La Fédération de Russie a l'intention de continuer à aider l'Agence à renforcer le système des garanties à travers son programme national d'appui aux garanties, qui a fêté son trentième anniversaire en 2012. Les cours organisés à nouveau à l'usine de centrifugation gazeuse d'Angarsk à l'intention des inspecteurs de l'Agence leur permettent d'acquérir des compétences théoriques et de se familiariser avec le fonctionnement des cascades de centrifugeuses à gaz.

144. Parmi les autres domaines de coopération avec l'Agence figure notamment le Centre international d'enrichissement d'uranium, première banque d'approvisionnement garanti en combustible à l'UFE dans le monde, qui est soumis aux garanties de l'Agence. Avec l'autorisation de l'Agence, cette banque peut expédier du combustible à tout pays qui en a besoin pour ses centrales nucléaires. La Fédération de Russie encourage à poursuivre l'élaboration d'approches multilatérales pour le cycle du combustible nucléaire et est prête à offrir une assistance étendue à la banque de combustible à l'UFE que l'Agence est en train de mettre en place au Kazakhstan.

145. Pour plus de stabilité et conformément à une décision du gouvernement russe, le cycle de financement afférent à tous les programmes dans le cadre desquels la Fédération de Russie coopère avec l'Agence, y compris l'INPRO, a été porté de un à trois ans. La Fédération de Russie participe activement à la mise en œuvre du plan d'action INPRO, notamment en apportant sa collaboration sur le réacteur de recherche polyvalent à neutrons rapides. M. Kirienko encourage tous les partenaires à participer à ce projet international et se félicite de la création du Groupe de l'INPRO au Département de l'énergie nucléaire de l'Agence.

146. La Fédération de Russie contribue financièrement et sous d'autres formes à la mise en œuvre du plan d'action de l'Agence pour lutter contre le terrorisme nucléaire.

147. Elle soutient les activités et le programme de coopération technique en y apportant des contributions aussi bien financières que d'ordre conceptuel. Elle a récemment ajouté de nouveaux domaines d'activité, tels que la formation destinée à améliorer les qualifications des physiciens médicaux en radio-oncologie, pour laquelle des fonds ont été alloués sur le budget de l'État. Avec le Département de la coopération technique, elle met sur pied un projet régional pour la formation de personnel à l'assainissement des décharges de résidus d'uranium. Les nouveaux objectifs de développement technologique accroissent les besoins en matière de gestion. Le jour même, la Société nationale d'énergie atomique « Rosatom », est sur le point de signer un arrangement pratique avec l'Agence dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires et l'Université nationale de recherche nucléaire de Russie doit signer un accord de coopération avec elle.

148. La troisième Conférence internationale de haut niveau de l'Agence sur l'électronucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle doit se tenir du 27 au 29 juin 2013 à Saint-Pétersbourg. Elle offrira une enceinte appropriée pour formuler des approches du développement global de l'électronucléaire dans la nouvelle situation mondiale dans les décennies à venir. Elle examinera des questions telles que l'énergie et la protection de l'environnement, la sûreté et la sécurité nucléaires et les responsabilités connexes, la coopération internationale, les progrès en matière d'infrastructure et les incitations à recourir à une technologie innovante. Elle constituera une des principales conférences organisées en 2013 et stimulera le développement d'une énergie nucléaire sûre et sécurisée dans le monde. Elle devrait être accueillie très positivement par le public. La Fédération de Russie invite tous les États Membres de l'Agence à y participer activement

149. Son Président a évoqué les plans ambitieux du pays visant à développer une énergie nucléaire moderne tout en assurant sa sûreté. Ces plans ne sauraient se concrétiser sans une vaste coopération internationale et le bénéfice des compétences et du potentiel de l'Agence.

150. M. ABBASI DAVANI (République islamique d'Iran) dit que, conformément aux principes islamiques, son pays a toujours été opposé à la fabrication et à l'utilisation d'armes de destruction massive et continue à les dénoncer. Le Guide suprême de l'Iran a souligné que la production et l'utilisation d'armes nucléaires sont prohibées. L'Iran ne croit pas que la force et le pouvoir puissent se fonder sur les armes nucléaires. La victoire de la révolution islamique en Iran et le renversement de la monarchie soutenue par les États-Unis ont montré que cette nation pouvait vaincre la puissance des armes nucléaires en misant sur ses propres ressources et capacités naturelles et humaines.

151. Après les meurtres de Daryoosh Rezaeenejad, de Majid Shahriyari et de Masoud Alimohammadi, des agents sionistes ont assassiné Mostafa Ahmadi Roshan et son collègue Reza Qashqaei au moyen d'une voiture piégée. D'autres spécialistes et des personnes négociant avec l'Agence ont également été la cible de terroristes, qui ont été identifiés et arrêtés par le Ministère du renseignement et les gardiens de la révolution. L'avènement du terrorisme nucléaire et l'indifférence avec laquelle le Secrétariat de l'Agence y a réagi pourraient bien signifier que des spécialistes d'autres pays sont également menacés. Mostafa Ahmadi Roshan a joué un rôle clé dans les activités de l'Iran relatives à la technologie nucléaire et de l'enrichissement.

152. En 2011, le Directeur général a été invité à visiter les activités et les installations nucléaires iraniennes et à proposer des délais raisonnables pour la vérification. Un an s'est écoulé sans qu'une réponse ait été reçue et, malheureusement, l'Agence continue à considérer que ces négociations n'ont pas donné de résultats. L'Agence devrait faire preuve de plus de patience à propos de ce qu'elle appelle « vérification » et agir plus prudemment de manière à respecter les droits et la sécurité des États Membres.

153. Eu égard à la proximité de l'Iran avec certains pays, le risque que présentent les taliban, Al-Qaida et le régime de Saddam Hussein pour sa sécurité nationale est bien plus grand que pour

d'autres pays, en particulier ceux qui se trouvent de l'autre côté de l'Atlantique. Il est impératif que pour les inspections de l'Agence, il soit tenu dûment compte de la situation particulière dans la région et de la nécessité d'instaurer la confiance.

154. Le Secrétariat de l'Agence s'est peut-être écarté de son principe d'impartialité et de justice à cause d'une mauvaise gestion et de l'influence de certains États. Si l'Iran devait adopter la même attitude cynique et injustifiée que certaines autorités de l'Agence, il mettrait fin au dialogue et se tournerait vers d'autres options. Des terroristes et des saboteurs ont peut-être infiltré l'Agence et pourraient influencer dans l'ombre le processus décisionnel.

155. Quelques exemples illustrant les préoccupations de l'Iran méritent d'être cités. Le 17 août 2012, les lignes électriques entre la ville de Qom et le complexe de Fordou ont été coupées au moyen d'explosifs. Une coupure d'électricité peut endommager les centrifugeuses. Tôt le lendemain matin, un inspecteur de l'Agence a demandé la permission de procéder à une inspection inopinée. Il y a lieu de se demander s'il existe un lien quelconque entre cette visite et l'explosion. Qui d'autre que les inspecteurs de l'Agence peuvent avoir accès au complexe dans un délai aussi court pour constater et signaler les défaillances ? Une attaque analogue a été perpétrée contre les lignes électriques alimentant les installations de Natanz.

156. L'Iran a cherché à se procurer les éléments dont il avait besoin pour ses activités d'une manière légitime sur le marché mondial, même si les sanctions qui lui sont imposées ne facilitent pas les choses. Il a communiqué de bonne foi à l'Agence toutes ses statistiques sur le nombre de centrifugeuses, la quantité exacte d'uranium enrichi et l'enrichissement de l'uranium en UF<sub>6</sub> sortant des machines. Ces informations ont été rendues aisément accessibles aux saboteurs et aux terroristes dans les rapports de l'Agence. Le 20 mai 2012, cette question a été portée à l'attention du Directeur général, à qui on a montré un dispositif à l'intérieur duquel se trouvaient des explosifs en lui demandant de ne pas diffuser cette information. Malheureusement, le dernier rapport du Directeur général donne des détails encore plus précis. Heureusement, les experts iraniens sont désormais en mesure d'anticiper les événements indésirables et de prévenir les cyberattaques, le sabotage industriel et les attentats à la bombe. Ils ont en outre conçu des moyens de conserver les installations nucléaires intactes face à des attaques de missiles et des raids aériens.

157. L'augmentation de 50 % du nombre de centrifugeuses pour l'enrichissement jusqu'à 5 %, le démarrage de quatre de cascade de centrifugeuses pour accroître la production d'uranium enrichi à 20 % à Fordou ainsi que le démarrage d'une cascade de centrifugeuses de nouvelle génération ont tous été nécessaires pour répondre aux besoins et faire face à d'éventuels dommages.

158. Tous les progrès accomplis par l'Iran dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires ont eu pour principal résultat d'engendrer un sentiment de fierté et de confiance nationale faisant de ce pays un modèle pour d'autres dans la région et dans le monde entier et montrant qu'un pays peut résister à la pression, préserver son indépendance et briser le monopole scientifique de certaines puissances arrogantes. La production de combustible pour le réacteur de recherche de Téhéran en offre un exemple. La capacité de l'Iran dans les domaines de la prospection de l'uranium, de son extraction, de son traitement et de son enrichissement jusqu'à 20 %, de sa conversion en U<sub>3</sub>O<sub>8</sub> avec un enrichissement de 20 % et l'utilisation de celui-ci pour la production et l'assemblage de plaques de combustible témoignent de la détermination et de la compétence des experts iraniens ainsi que de leur attachement à la coopération pacifique visant à promouvoir la santé et le bien-être de l'humanité.

159. Comme par le passé, l'Iran reste résolu à s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de l'Agence et en vertu du TNP et continuera à faire valoir ses droits. L'Agence devrait modifier son attitude à l'égard de l'Iran. Elle devrait rechercher l'assistance de l'Iran pour réfuter les accusations portées à

l'encontre de ce pays par certains États hostiles, et ne pas agir d'une manière donnant à penser que sa mission consiste à prouver ces allégations.

160. L'Iran, en sa qualité d'État Membre de l'Agence et de pays qui utilisera toujours sa capacité nucléaire à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité, demande l'aide de l'Agence pour le renforcement de la non-prolifération des armes nucléaires et la réalisation d'un désarmement nucléaire universel, qui doit commencer par l'État qui a été un pionnier dans l'utilisation et la prolifération des armes nucléaires et qui a toujours besoin d'un ennemi imaginaire pour sa propre survie.

161. L'Agence devrait aider les États Membres à améliorer l'application de la technologie nucléaire, et les États Membres devraient jouir de leurs droits tout en respectant leurs obligations. Tous les États Membres ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les approches sélectives et contradictoires violent ce droit. En sa qualité de présidente du MNA, la République islamique d'Iran défendra le droit de tous les membres du MNA et souhaite améliorer la structure injuste du Conseil des gouverneurs de l'Agence. Un Conseil des gouverneurs plus démocratique renforcerait l'Agence. Un État qui a utilisé des armes nucléaires ne devrait pas être autorisé à siéger au Conseil des gouverneurs.

162. Le régime sioniste possède des armes nucléaires et représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour libérer la Palestine des occupants sionistes, il n'est pas nécessaire de produire et d'utiliser des armes nucléaires illégales. La solution réside dans la démocratie et le recours à l'opinion des résidents autochtones de la Palestine.

163. Le but de ceux qui sont opposés aux progrès de l'Iran dans le domaine nucléaire est de préserver le monopole de la puissance et de la richesse et de renforcer la colonisation et l'esclavage moderne. Les sanctions contre l'Iran doivent être envisagées dans ce contexte.

164. Avec sa technologie, l'Iran est prêt à aider toutes les nations dans leur quête de liberté et d'indépendance.

**La séance est levée à 13 h 20.**